

Conseil exécutif

Quatre-vingt-dixième session
Mombasa (Kenya), 19-21 juin 2011
Point 1 de l'ordre du jour provisoire

CE/90/1 prov.annot.
Madrid, avril 2011
Original : anglais

Projet d'ordre du jour provisoire annoté

Point 1. Adoption de l'ordre du jour (document CE/90/1 prov.)

Conformément aux dispositions de l'article 4.1 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, l'ordre du jour provisoire de la présente session a été établi par le Secrétaire général en accord avec la Présidente du Conseil. Cet ordre du jour couvre toutes les questions soumises au Conseil conformément à l'article 19 des Statuts et aux décisions prises par le Conseil lors de sessions précédentes.

Le Conseil est invité à adopter l'ordre du jour qui lui est soumis.

Point 2. Communication de la Présidente (document CE/90/2)

Sous ce point de l'ordre du jour provisoire, la Présidente présente sa communication au Conseil exécutif, conformément à sa décision 3(LVIII).

Point 3. Rapport du Secrétaire général (document CE/90/3)

Dans ce document, le Secrétaire général fait rapport au Conseil sur la situation actuelle du tourisme international et sur les activités du Secrétariat.

Point 4. Programme général de travail pour 2010-2011

a) Exécution et évaluation (document CE/90/4(a))

Ce document décrit les principales activités entreprises par le Secrétariat de l'OMT depuis le dernier rapport soumis à la quatre-vingt-neuvième session du Conseil exécutif jusqu'en mars 2011 et il fait également référence à certaines activités prévues pour avril et mai 2011.

Il suit la structure du document relatif au programme de travail approuvé par la 18^e Assemblée générale à Astana (Kazakhstan), qui prévoit les deux objectifs stratégiques suivants : améliorer la compétitivité et garantir la durabilité.

Par ailleurs, il présente les résultats de l'évaluation des activités de l'Organisation pour l'année 2010 : événements, missions, projets de coopération technique, y compris les projets ST-EP et MDG ainsi que les actions spécifiques INRouTe).

b) Rapport conjoint du Comité du programme et du Comité du budget et des finances – Partie I (document CE/90/4(b))

Conformément à l'article 9.3 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, les Présidents du Comité du budget et des finances et du Comité du programme soumettent la Partie I du rapport conjoint préparé en conclusion de leur dernière réunion (11-12 avril 2011), sur le programme général de travail pour 2010-2011.

Point 5. Questions administratives, financières et statutaires

a) Situation financière et plan des dépenses pour 2011 (document CE/90/5(a))

Dans ce document, le Secrétaire général fait rapport au Conseil sur la situation financière actuelle de l'Organisation et sur les perspectives en la matière pour les prochains mois.

b) Rapport conjoint du Comité du programme et du Comité du budget et des finances – Partie II (document CE/90/5(b))

Conformément à l'article 9.3 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, les Présidents du Comité du budget et des finances et du Comité du programme soumettent la Partie II de leur rapport conjoint sur les questions financières qui sont du ressort du Conseil.

c) Rapport des commissaires aux comptes et comptes administratifs pour l'exercice financier 2010 (document CE/90/5(c))

Dans ce document, les commissaires aux comptes de l'Organisation désignés par l'Espagne et le commissaire spécial pour les activités de coopération technique désigné par l'Inde (membres élus à ces postes par l'Assemblée générale - A/RES/569(XVIII)), soumettent leur rapport sur les comptes administratifs pour 2010 accompagnés des bilans et comptes de résultat.

d) Clôture des comptes administratifs vérifiés du dix-septième exercice financier (2008-2009) (document CE/90/5(d))

Le document soumis au Conseil sous ce point clôt le dix-septième exercice financier de l'Organisation, les comptes des deux exercices financiers ayant déjà été examinés par les Commissaires et soumis au Conseil.

e) Application de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts (document CE/90/5(e))

Sous ce point de l'ordre du jour provisoire, le Secrétaire général fait rapport au Conseil sur l'application de la résolution de l'Assemblée générale 556(XVIII) concernant les dispositions de l'article 34 des Statuts. Il fournit également au Conseil la liste des Membres auxquels s'appliquent les dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts et, conformément à la résolution de l'Assemblée générale 557(XVIII), il l'informe du respect des conditions de paiement de la part des Membres bénéficiant de la suspension de l'application des dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement.

f) Comité mixte du siège (document CE/90/5(f))

Sous ce point de l'ordre du jour provisoire, le Secrétaire général fait rapport au Conseil sur les développements de cette question.

g) Rapport de l'association du personnel (document CE/90/5(g))

Le rapport de l'association du personnel est présenté aux membres du Conseil, conformément à la décision 3(LXXXIII) prise lors de sa quatre-vingt-troisième session.

Point 6. Programme général de travail et budget pour 2012-2013

a) Projet de programme de travail et de budget (document CE/90/6(a))

Sous ce point de l'ordre du jour provisoire, le Secrétaire général soumet son projet de programme et de budget pour les années 2012 et 2013, préparé en fonction des priorités définies par l'enquête menée auprès des membres et du calendrier approuvé par le Conseil lors de sa précédente session (décision 4(LXXXIX)), à l'examen du Conseil et pour recommandation à l'Assemblée générale, conformément aux paragraphes d) et e) de l'article 19 des Statuts.

b) Rapport conjoint du Comité du programme et du Comité du budget et des finances – Partie III (document CE/90/6(b))

Conformément à l'article 9.3 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, les Présidents du Comité du budget et des finances et du Comité du programme soumettent la Partie III de leur rapport conjoint sur le projet de programme de travail et de budget pour 2012-2013.

Point 7. Activités concernant la préparation d'un instrument juridique sur la protection du touriste/consommateur – Débat général (document CE/90/7)

Conformément à la décision du Conseil exécutif 11(LXXXIX), le Secrétaire général présente au Conseil un rapport sur les activités menées en vue d'adopter un instrument juridique sur la protection du touriste/consommateur.

Point 8. Rapport d'avancement sur l'étude 2030 (document CE/90/8)

Dans ce document, le Secrétariat fait rapport sur l'avancement des travaux de l'étude 2030.

Point 9. Activités du système des Nations Unies (document CE/90/9)

Dans ce document, le Secrétaire général fait rapport sur la participation de l'OMT aux différents mécanismes et réseaux interinstitutions du système des Nations Unies, et sur les réunions de coordination dudit système.

Point 10. Journée mondiale du tourisme: thèmes pour 2012 et 2013 en vue de leur soumission à l'Assemblée générale et sélection des pays hôtes (document CE/90/10)

Le rapport sous ce point à l'ordre du jour contient des suggestions de thèmes pour la journée mondiale du tourisme en 2012 et 2013 que le Conseil est invité à approuver pour recommandation à l'Assemblée. Conformément à la rotation géographique convenue dans les résolutions 470(XV) et

579(XVIII), ces éditions de la Journée mondiale du tourisme auront lieu en Europe en 2012 et en Asie du Sud en 2013.

Point 11. Membres affiliés

a) Rapport du Président (document CE/90/11(a))

Sous ce point de l'ordre du jour provisoire, le Président des Membres affiliés informe le Conseil des orientations et décisions adoptées en vue de développer les activités des Membres affiliés et la coopération secteur public-secteur privé à l'OMT.

b) Rapport du Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié (document CE/90/11(b))

Dans son rapport, le Comité formule à l'intention du Conseil exécutif des recommandations sur les candidatures à la qualité de Membre affilié qu'il a examinées lors de la réunion tenue en marge des travaux de la quatre-vingt-dixième session du Conseil.

Point 12. Préparatifs de la dix-neuvième session de l'Assemblée générale (document CE/90/12)

Dans ce document, le Secrétaire général et le pays d'accueil informent le Conseil de l'avancement des préparatifs de la dix-neuvième session de l'Assemblée générale qui se tiendra à Gyeongju, République de Corée, du 8 au 14 octobre 2011. Il présente également le projet d'ordre du jour provisoire pour la session et l'organisation prévue des débats.

Point 13. Lieu et dates des quatre-vingt-onzième et quatre-vingt-douzième sessions du Conseil exécutif (document CE/90/13)

Dans ce document, le Secrétaire général fournit aux Membres du Conseil toutes les informations utiles concernant la détermination du lieu et des dates de ses sessions suivantes, qui se tiendront dans le cadre de la dix-neuvième session de l'Assemblée générale.

Point 14. Examen et adoption des projets de décisions de la quatre-vingt-dixième session du Conseil exécutif (document CE/90/14)

Conformément à la pratique établie, les projets de décisions de la quatre-vingt-dixième session sont soumis au Conseil pour adoption au cours de la dernière séance de travail.